

## PAR COURRIEL

Québec, le 7 février 2024

Objet : Demande d'accès n° 2024-01-022 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 janvier dernier, concernant :

1. Une copie des échanges envoyés par le ministère de l'Environnement aux cimenteries Ciment McInnis (Groupe St. Marys Cement), Ciment Québec, Lafarge Canada (groupe Ciment) et Groupe CRH Canada (Cimenterie de Joliette) depuis le 1er septembre 2023 afin de les informer qu'elles devront prouver qu'elles réduisent leur GES;
2. Une copie des cibles de GES fixées par le ministère.

Nous répondons à votre demande point par point.

1. Pour ce qui est du premier point, les documents suivants sont accessibles. Il s'agit de :
  1. 1269950\_LM\_Groupe\_St.\_Marys, 2 pages;
  2. 1269950\_LM\_Ciment\_Québec, 2 pages;
  3. 1269950\_LM\_Groupe\_CRH, 2 pages;
  4. 1269950\_LM\_Lafarge, 2 pages.
2. Pour ce qui est du deuxième point, après vérification, nous vous informons que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ne détient aucun document permettant de répondre à ce point de votre demande.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Fanny Marceau, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel [fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca](mailto:fanny.marceau@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 5

Québec, le 14 décembre 2023

Monsieur Éric Fournel  
Directeur de l'établissement  
St. Marys Cement inc. (Canada)  
50, route 132  
Port-Daniel-Gascons (Québec) G0C 2N0  
eric.fournel@vcimentos.com

Monsieur le Directeur,

Le 19 mai dernier, j'annonçais la publication du Plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 dans lequel était incluse une mesure particulière pour les cimenteries du Québec :

« Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les cimenteries »

Au Québec, les émissions de GES, pour seulement quatre cimenteries en exploitation, représentent environ 15 % des émissions de GES du secteur industriel.

À cet effet, le MELCCFP amorcera sous peu des discussions avec les cimenteries du Québec afin qu'elles réduisent leurs émissions de GES au cours des prochaines années. Ces discussions devront mener à des engagements concrets. Dans l'éventualité où les discussions ne mèneraient pas à un résultat satisfaisant, le gouvernement n'exclut pas d'imposer des exigences particulières aux entreprises concernées. »

Je tiens d'abord à saluer les initiatives que vous avez déjà amorcées afin de réduire les émissions de votre entreprise. C'est grâce à des initiatives comme celles-ci que le Québec peut se targuer d'agir avec leadership dans ce domaine.

Comme mentionné dans le PMO 2023-2028, je souhaite travailler avec vous afin de trouver des solutions concrètes pour réduire les émissions de GES des cimenteries au cours des prochaines années. Dans ce contexte, j'ai demandé à mes équipes d'entrer en contact avec vous. Ainsi, un représentant du MELCCFP communiquera avec vous en

...2

début d'année 2024 afin d'amorcer les discussions devant mener à des engagements concrets, en toute cohérence avec les ambitions climatiques du Québec.

Comme vous le savez, le Québec a l'objectif ambitieux de diminuer de 37,5 % ses émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les discussions auront donc comme objectif principal d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation de réductions substantielles des émissions de GES dans votre secteur d'activités d'ici 2030 en premier lieu et d'ici 2050 par la suite.

Au terme de ces discussions, vous devrez produire une feuille de route qui précisera les moyens qui seront mis en œuvre pour réduire les émissions de GES de votre cimenterie d'ici 2030, et comment ceux-ci s'inscrivent dans un plan de décarbonation plus large à l'horizon 2050. Cette feuille de route devra être transmise au MELCCFP au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
BENOIT CHARETTE

c. c. M<sup>me</sup> Katie McInnes, responsable environnement, St. Marys Cement inc. (Canada)  
(katie.mcinnnes@vcimentos.com)

Québec, le 14 décembre 2023

Monsieur Jean-Pierre Gaudreault  
Directeur de l'établissement  
Ciment Québec inc.  
145, boulevard du Centenaire  
Saint-Basile (Québec) G0A 3G0  
jpgaudreault@cqi.ca

Monsieur le Directeur,

Le 19 mai dernier, j'annonçais la publication du Plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 dans lequel était incluse une mesure particulière pour les cimenteries du Québec :

« Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les cimenteries »

Au Québec, les émissions de GES, pour seulement quatre cimenteries en exploitation, représentent environ 15 % des émissions de GES du secteur industriel.

À cet effet, le MELCCFP amorcera sous peu des discussions avec les cimenteries du Québec afin qu'elles réduisent leurs émissions de GES au cours des prochaines années. Ces discussions devront mener à des engagements concrets. Dans l'éventualité où les discussions ne mèneraient pas à un résultat satisfaisant, le gouvernement n'exclut pas d'imposer des exigences particulières aux entreprises concernées. »

Je tiens d'abord à saluer les initiatives que vous avez déjà amorcées afin de réduire les émissions de votre entreprise. C'est grâce à des initiatives comme celles-ci que le Québec peut se targuer d'agir avec leadership dans ce domaine.

Comme mentionné dans le PMO 2023-2028, je souhaite travailler avec vous afin de trouver des solutions concrètes pour réduire les émissions de GES des cimenteries au cours des prochaines années. Dans ce contexte, j'ai demandé à mes équipes de communiquer avec vous. Ainsi, un représentant du MELCCFP communiquera avec vous en début d'année 2024 afin d'amorcer les discussions devant mener à des engagements concrets, en toute cohérence avec les ambitions climatiques du Québec.

...2

Comme vous le savez, le Québec a l'objectif ambitieux de diminuer de 37,5 % ses émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les discussions auront donc comme objectif principal d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation de réductions substantielles des émissions de GES dans votre secteur d'activités d'ici 2030 en premier lieu et d'ici 2050 par la suite.

Au terme de ces discussions, vous devrez produire une feuille de route qui précisera les moyens qui seront mis en œuvre pour réduire les émissions de GES de votre cimenterie d'ici 2030, et comment ceux-ci s'inscrivent dans un plan de décarbonation plus large à l'horizon 2050. Cette feuille de route devra être transmise au MELCCFP au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE

c. c. M. Marc Brousseau, responsable environnement, Ciment Québec inc.  
(mbrousseau@cqi.ca)

Québec, le 14 décembre 2023

Monsieur Éric Bouchard  
Directeur de l'établissement  
Groupe CRH Canada inc.  
966, chemin des Prairies  
Joliette (Québec) J6E 0L4  
eric.bouchard@ashgrove.com

Monsieur le Directeur,

Le 19 mai dernier, j'annonçais la publication du Plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 dans lequel était incluse une mesure particulière pour les cimenteries du Québec :

« Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les cimenteries »

Au Québec, les émissions de GES, pour seulement quatre cimenteries en exploitation, représentent environ 15 % des émissions de GES du secteur industriel.

À cet effet, le MELCCFP amorcera sous peu des discussions avec les cimenteries du Québec afin qu'elles réduisent leurs émissions de GES au cours des prochaines années. Ces discussions devront mener à des engagements concrets. Dans l'éventualité où les discussions ne mèneraient pas à un résultat satisfaisant, le gouvernement n'exclut pas d'imposer des exigences particulières aux entreprises concernées. »

Je tiens d'abord à saluer les initiatives que vous avez déjà amorcées afin de réduire les émissions de votre entreprise. C'est grâce à des initiatives comme celles-ci que le Québec peut se targuer d'agir avec leadership dans ce domaine.

Comme mentionné dans le PMO 2023-2028, je souhaite travailler avec vous afin de trouver des solutions concrètes pour réduire les émissions de GES des cimenteries au cours des prochaines années. Dans ce contexte, j'ai demandé à mes équipes d'entrer en contact avec vous. Ainsi, un représentant du MELCCFP communiquera avec vous en

...2

début d'année 2024 afin d'amorcer les discussions devant mener à des engagements concrets, en toute cohérence avec les ambitions climatiques du Québec.

Comme vous le savez, le Québec a l'objectif ambitieux de diminuer de 37,5 % ses émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les discussions auront donc comme objectif principal d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation de réductions substantielles des émissions de GES dans votre secteur d'activités d'ici 2030 en premier lieu et d'ici 2050 par la suite.

Au terme de ces discussions, vous devrez produire une feuille de route qui précisera les moyens qui seront mis en œuvre pour réduire les émissions de GES de votre cimenterie d'ici 2030, et comment ceux-ci s'inscrivent dans un plan de décarbonation plus large à l'horizon 2050. Cette feuille de route devra être transmise au MELCCFP au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
BENOIT CHARETTE

c. c. M<sup>me</sup> Anne Laganière, responsable environnement, Groupe CRH Canada inc.  
(anne.laganiere@ashgrove.com)

Québec, le 14 décembre 2023

Monsieur Daniel Vadamchino  
Directeur de l'établissement  
Lafarge Canada inc.  
1, chemin Lafarge  
Saint-Constant (Québec) J5A 2G4  
daniel.vadamchino@lafargeholcim.com

Monsieur le Directeur,

Le 19 mai dernier, j'annonçais la publication du Plan de mise en œuvre (PMO) 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030 dans lequel était incluse une mesure particulière pour les cimenteries du Québec :

« Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les cimenteries »

Au Québec, les émissions de GES, pour seulement quatre cimenteries en exploitation, représentent environ 15 % des émissions de GES du secteur industriel.

À cet effet, le MELCCFP amorcera sous peu des discussions avec les cimenteries du Québec afin qu'elles réduisent leurs émissions de GES au cours des prochaines années. Ces discussions devront mener à des engagements concrets. Dans l'éventualité où les discussions ne mèneraient pas à un résultat satisfaisant, le gouvernement n'exclut pas d'imposer des exigences particulières aux entreprises concernées. »

Je tiens d'abord à saluer les initiatives que vous avez déjà amorcées afin de réduire les émissions de votre entreprise. C'est grâce à des initiatives comme celles-ci que le Québec peut se targuer d'agir avec leadership dans ce domaine.

Comme mentionné dans le PMO 2023-2028, je souhaite travailler avec vous afin de trouver des solutions concrètes pour réduire les émissions de GES des cimenteries au cours des prochaines années. Dans ce contexte, j'ai demandé à mes équipes d'entrer en contact avec vous. Ainsi, un représentant du MELCCFP communiquera avec vous en

...2

début d'année 2024 afin d'amorcer les discussions devant mener à des engagements concrets, en toute cohérence avec les ambitions climatiques du Québec.

Comme vous le savez, le Québec a l'objectif ambitieux de diminuer de 37,5 % ses émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Les discussions auront donc comme objectif principal d'identifier les moyens nécessaires à la réalisation de réductions substantielles des émissions de GES dans votre secteur d'activités d'ici 2030 en premier lieu et d'ici 2050 par la suite.

Au terme de ces discussions, vous devrez produire une feuille de route qui précisera les moyens qui seront mis en œuvre pour réduire les émissions de GES de votre cimenterie d'ici 2030, et comment ceux-ci s'inscrivent dans un plan de décarbonation plus large à l'horizon 2050. Cette feuille de route devra être transmise au MELCCFP au plus tard le 1<sup>er</sup> mai 2024.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

  
BENOIT CHARETTE

c. c. M<sup>me</sup> Lilian Pachon, responsable environnement, Lafarge Canada inc.  
(Lilian.Pachon@Lafarge.com)